

Contrat de Location de matériel

Je soussigné(Nom/Prénom) :

Adresse :

Déclare avoir pris connaissance du règlement annexé (Page 2) au présent contrat et sollicite la mise à disposition aux conditions stipulées, des matériels décrits ci-dessous.

Lieu de montage :

Date de sortie du matériel :

Date de retour du matériel :

Nombre de jours location :

*Cocher la colonne suivant la qualité de l'emprunteur(asso, partenaires ;membre, etc...)
Entourer la somme, mettre la ate. et indiquer le total*

Désignation du matériel	Valeur à neuf (Pour info)	Commune Extérieur (€)	Partenaires et Pontpéannais <input type="checkbox"/>	Associations Pontpéannaises <input type="checkbox"/>	Membres Comité des fêtes <input type="checkbox"/>	Qté	TOTAL (€)
Chapiteau 12x8= 96m ²	9700 €	Tarif sur demande	200 €	75 € *	50 €*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chapiteau 12x8x2=192m ²	19400 €		300 €	125 € *	80 €*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chapiteau 5x8=40m ² Nouveauté 2021	4296 €		100 €	50 €	25 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stand Réception Pliant 3x6=18 m ²	1780 €		50 €	20 €	Gratuit	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stand Buvette	1500 €		40 €	10 €	Gratuit	<input type="text"/>	<input type="text"/>
* Supplément 50 € pour installation sur terrain du Tellé (frais divers)						<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Le transport des chapiteaux et stands est à la charge du locataire(voir règlement Page2)

Réservation sur comitedesfetes@pontpean.fr (2 semaines avant minimum)

Tarif unitaire	Valeur	Commune	Partenaires	Associations	Membres	Qté	TOTAL
Tarif unitaire tables	50 €	Non Loué	1 €	1 €	Gratuit	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tarif unitaires chaises(intérieur seul.)	100 €		0.50 €	0.50 €		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tarif unitaires Banc Polyéthylène (blanc)	55€		1€	1 €		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Percolateur 100 tasses	200 €		15 €	15 €		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Friteuse	400 €		20 €	20 €		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tabourets (unitairement)	15 €		0.50 €	0.50 €		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Barbecue			5 €	5 €		<input type="text"/>	<input type="text"/>

Sauf accord particulier, le matériel sera à prendre le vendredi entre 17h30 et 18 h au dépôt du comité des fêtes - circuit du Telle et à restituer le lundi entre 17h30 et 18h (transport à la charge du locataire).

TOTAL Location Chapiteaux / Matériel

Nom & adresse de ma compagnie d'assurance **Obligatoire** (responsabilité civil) :

N° de contrat :

Je m'engage à respecter les clauses du règlement ci-joint (date et signature)

Contrat de Location de matériel

REGLEMENT

NB: les recettes des prêts / locations servent à l'entretien, aux remplacements de matériel et contribuent au financement de manifestations organisées par le comité des fêtes

- 1) Le règlement de la location s'effectue à la mise à disposition du matériel.
- 2) Les tarifs spécifiés au contrat correspondent au tarif d'une location pour un week-end (Vendredi- lundi).
- 3) Sauf accord particulier, le matériel (hors chapiteaux et buvettes) doit être enlevé impérativement le vendredi avant 18h et retourné le lundi avant 18h (circuit du télé).
- 4) Le matériel loué ou prêté doit être rendu dans le même état que lors de sa mise à disposition.
- 5) Les matériel mis à disposition est **sous l'entière responsabilité de l'emprunteur** qui devra réparer les conséquences d'un quelconque sinistre (vol, casse, incendie, tempête, dégâts des eaux, dégradations, perte de matériel, dégâts électriques, etc.) **L'emprunteur devra fournir les références de son assurance responsabilité civile** en renseignant le cadre prévu à cet effet au bas du contrat. En cas de sinistre l'emprunteur s'engage à faire une déclaration auprès de son assurance dans le délai réglementaire des cinq jours suivant ce sinistre
- 6) Le montage devra IMPERATIVEMENT RESPECTER les règles de lestage à savoir
Pour un chapiteau de 8x12: 400kg par pieds soient 3200 kg : 8 plots «béton» de 2 x 200kg sont à disposition ou mise en place de masses ou ancrages certifiées équivalentes
Pour le stand de 5x8 : 250kg / pied ou mise en place d'encrages certifiées équivalentes.
Une autorisation d'utilisation sera délivrée par un membre de la commission sécurité «Représentant conseillés municipaux du comité des fêtes" . **Seule cette commission pourra donner son accord pour l'utilisation les chapiteaux à tous avis négatif en interdira un quelconque usage et imposera un démontage immédiat.**
- 7) Il ne sera procédé à aucun montage ou maintien des structures dans des conditions de vent de vitesse supérieure à 60 km/heure, les risques matériels et corporels n'étant plus pris en charge par les assurances dans ces conditions.
Condition d'évacuation des personnes se trouvant sous les chapiteaux
 - Si la précipitation de neige dépasse 4cm d'accumulation
 - Si le vent normal dépasse 90m /heure
 - Si une circonstance exceptionnelle l'exige
- 8) La protection électrique devra obligatoirement être assurée par une alimentation elle-même protégée par un disjoncteur de 30mA – le coffret ne protégeant que l'installation située en aval du dit coffret (éclairage).
- 9) Le transport des chapiteaux et stands est à la charge du locataire. **(Aucun montage si le demandeur n'a pas de moyen de véhicule de traction)**
- 10) L'utilisation de la remorque du comité des fêtes pour le transport, est soumise au respect des règles du code de la route notamment celle concernant la charge maxi admissible (article R. 312-10 à R. 312-13 du code de la route).

11) Le comité des fêtes assurera l'installation «et démontage» des Chapiteaux et stand sauf le stand 3x6 pliable qui peut être monté par le locataire.

12) Il est impératif de respecter le plan de chargement défini dans le document présent au local de stockage et connu des bénévoles de l'équipe chapiteau.

*Dans le cadre de la location d'un chapiteaux sur le circuit du Télé, il sera impératif d'arrêter toutes activités à 20h

***Le service de montage des chapiteaux étant rendu par les bénévoles du comité des fêtes penser à leur réserver un bon accueil. il est important aussi de prévoir un accès correct sur la zone de montage pour permettre une manutention aisée.**

Ce service de prêt avec des tarifs raisonnables permet l'accès à tous les Pontpéanais-ses, les associations de la commune, les partenaires, etc.. et dans l'intérêt de tous, il est demandé de prendre soin du matériel prêté.

Merci.

Comité des fêtes de Pont-Péan

(Mairie)2 avenue du chemin vert 35131 Pont-Péan. comitedesfetes@pontpean.fr

Pour les Paiements par chèque à l'ordre du (comité des fêtes de Pont-Péan)